

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° **007**/DM/CAFAN/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-
AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026 POUR LA CREATION D'UN ESPACE ET
L'AMENAGEMENT DES VRD DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM.

"En procédure d'urgence "

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;
- Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial modifié et complété par le décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 ;
- Vu le Décret n°2018/449 du 1er Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;
- Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;
- Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 00001/PR/ MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2026 Relative a l application du code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH comme Maire de la commune d'Afanloum ;
- Vu le DAO N°002/AONO/C -AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026 ;
- Vu le Budget Communal 2026 ;

Considérant le procès-verbal du 30-04-2026 pour la lecture des rapports de la sous-commission d'analyses des offres auprès de le CIPM ;

Considérant la proposition d'attribution à l'entreprise ci-dessous ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : le soumissionnaire ci après cite est retenu comme adjudicataire du marché relatif au dossier d'appel d'offres suscité :

DAO N°002/AONO/C-AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026	VILLE	ATTRIBUTAIRE	MONANT TTC en FCFA	DELAIS d'exécution
LOTI : Construction des Voiries Réseaux Divers (VRD) pour les logements sociaux dans la localité d'Afanloum.	AFANLOUM	NEW TECHNOLOGIES	6 998 355	03 MOIS

Article 4: La présente décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Président CIPM-CAFAN ;
- DDMINMAP-MAF ;
- ARMP ;
- attributaire ;
- Archives/Chrono.

Afanloum, le 05 MAI 2026

LE MAIRE



*Meyanga Marie
Angele épouse Noah
Maire*